

part me marque une bienveillance pour moy qui me flatte infiniment et que je ne reconnoitrai jamais assez, et qui m'impose une double obligation, de redoubler mes vœux pour votre conservation. (16)

---

(16) M. Le Guerne dut faire ce mémoire avant de recevoir la lettre du mois de mai dont il est question dans ce dernier paragraphe. Autrement, il n'aurait pas pu dire : " Je soupçonne que le mémoire que je vous envoyois il y a deux ans a eu ce dernier sort ; " puisque la lettre de son ami avait dû le mettre en état de savoir à quoi s'en tenir.